

Les états financiers ci-joints ont été préparés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA), gestionnaire des FNB RBC (les « FNB »), et approuvés par le conseil d'administration de RBC GMA. Nous sommes responsables de l'information contenue dans les états financiers.

Nous avons adopté des procédés et des contrôles appropriés pour nous assurer que l'information financière est préparée dans un délai raisonnable et qu'elle est fiable. Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) (et ils comprennent certains chiffres fondés sur des estimations et des jugements). Les principales méthodes comptables qui, à notre avis, sont appropriées pour les FNB, sont décrites dans la note 3 des notes annexes accompagnant les états financiers.



Damon G. Williams, FSA, FICA, CFA
Chef de la direction
RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.

Le 10 mai 2023



Heidi Johnston, CPA, CA
Chef des finances
Fonds RBC GMA

États financiers intermédiaires non audités

Les présents états financiers intermédiaires n'ont pas été audités par les auditeurs externes des FNB. Les auditeurs externes auditeront les états financiers annuels des FNB conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.



INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (non audité) (en milliers de dollars)
FNB QUANTITATIF LEADERS DE DIVIDENDES EAEO RBC

Le 31 mars 2023

	Nombre de titres	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
ACTIONS INTERNATIONALES				
Services de communication				
Capcom Co. Ltd.	3 300	146	159	
Deutsche Telekom AG	20 583	586	676	
Kakaku.com Inc.	15 000	358	275	
KDDI Corp.	13 700	521	570	
Nexon Co. Ltd.	9 300	243	298	
Nintendo Co. Ltd.	16 800	964	877	
Orange S.A.	18 336	273	295	
Singapore Telecommunications Ltd.	371 100	931	929	
SoftBank Corp.	13 300	200	207	
Spark New Zealand Ltd.	66 232	265	284	
Tele2 AB	11 067	150	149	
Telefonica Deutschland Holding AG	209 230	763	873	
Telstra Group Ltd.	161 801	560	619	
		5 960	6 211	5,8
Consommation discrétionnaire				
Bandai Namco Holdings Inc.	3 000	105	87	
Barratt Developments Plc.	49 586	312	387	
Bayerische Motoren Werke AG	8 020	877	1 190	
Cie Financière Richemont S.A.	1 076	194	233	
Compass Group Plc.	9 028	266	307	
Evolution AB	1 700	265	308	
Fast Retailing Co. Ltd.	1 100	288	323	
Ferrari N.V.	166	58	61	
H & M Hennes & Mauritz AB	11 514	186	222	
Hermès International	275	552	754	
Honda Motor Co. Ltd.	8 400	290	300	
Industria de Diseno Textil S.A.	22 529	738	1 024	
InterContinental Hotels Group Plc.	3 645	289	324	
La Française des Jeux SAEM	11 550	691	652	
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	621	516	771	
Mazda Motor Corp.	44 400	491	553	
Mercedes-Benz Group AG	8 977	713	934	
Open House Group Co. Ltd.	3 000	148	151	
Panasonic Holdings Corp.	6 000	71	72	
Persimmon Plc.	6 694	308	141	
Shimano Inc.	600	137	139	
Sony Group Corp.	3 300	376	402	
Stellantis N.V.	56 191	1 086	1 383	
Subaru Corp.	32 100	694	690	
Taylor Wimpey Plc.	54 341	87	108	
USS Co. Ltd.	31 900	680	744	
ZOZO Inc.	13 700	427	420	
		10 845	12 680	11,9
Biens de consommation de base				
Ajinomoto Co. Inc.	3 900	117	183	
Anheuser-Busch InBev S.A.	3 560	257	321	
Asahi Group Holdings Ltd.	8 700	383	436	
British American Tobacco Plc.	12 282	613	584	
Budweiser Brewing Co APAC Ltd.	28 400	111	117	
Coca-Cola Europacific Partners Plc.	3 875	272	310	

	Nombre de titres	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
Biens de consommation de base (suite)				
Coles Group Ltd.	36 448	571	595	
Diageo Plc.	4 721	293	285	
Imperial Brands Plc.	60 454	1 656	1 886	
Japan Tobacco Inc.	6 200	166	176	
Jeronimo Martins SGPS S.A.	19 963	535	635	
Kobayashi Pharmaceutical Co. Ltd.	2 300	188	189	
L'Oréal S.A.	321	154	194	
Nestlé S.A.	8 192	1 305	1 353	
Reckitt Benckiser Group Plc.	1 460	157	150	
Tesco Plc.	159 250	679	708	
Unilever Plc	18 236	1 264	1 279	
Yakult Honsha Co. Ltd.	2 100	159	206	
		8 880	9 607	9,0
Énergie				
Aker BP ASA	5 456	216	181	
BP Plc.	97 064	622	830	
Equinor ASA	15 711	539	606	
Idemitsu Kosan Co. Ltd.	8 300	270	245	
Inpex Corp.	23 600	342	335	
Neste Oyj	831	53	56	
Shell Plc.	9 623	352	372	
TotalEnergies SE	12 689	965	1 014	
Woodside Energy Group Ltd.	5 470	135	165	
		3 494	3 804	3,6
Finance				
Ageas S.A.	5 524	323	324	
AIA Group Ltd.	14 000	213	199	
Allianz SE	2 026	523	634	
Assicurazioni Generali S.p.A.	14 733	379	398	
AXA S.A.	21 917	716	908	
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria S.A.	97 106	606	938	
Banco Santander S.A.	12 138	50	61	
BNP Paribas S.A.	3 794	307	308	
Commonwealth Bank of Australia	7 052	507	628	
Dai-ichi Life Holdings Inc.	20 200	453	500	
DBS Group Holdings Ltd.	10 600	292	356	
Deutsche Bank AG	7 507	87	103	
Deutsche Boerse AG	1 660	409	438	
Hargreaves Lansdown Plc.	26 729	529	358	
Hong Kong Exchanges & Clearing Ltd.	7 800	394	468	
HSBC Holdings Plc.	38 969	294	358	
Japan Exchange Group Inc.	14 900	293	306	
Japan Post Holdings Co. Ltd.	34 500	361	378	
KBC Group N.V.	6 739	495	627	
Legal & General Group Plc.	256 415	1 095	1 025	
Lloyds Banking Group Plc.	149 444	111	119	
Mitsubishi UFJ Financial Group Inc.	27 800	272	240	
Mizuho Financial Group Inc.	6 600	141	126	
MS&AD Insurance Group Holdings Inc.	5 000	205	209	



Le 31 mars 2023

	Nombre de titres	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
Finance (suite)				
Muenchener Rueckversicherungs- Gesellschaft AG in Muenchen	295	92	140	
National Australia Bank Ltd.	17 354	455	436	
NatWest Group Plc.	70 122	287	309	
NN Group N.V.	5 705	405	281	
Nordea Bank Abp	100 577	1 357	1 452	
ORIX Corp.	15 100	371	334	
Oversea-Chinese Banking Corp. Ltd.	13 900	168	175	
Partners Group Holding AG	148	202	188	
Edenred	2 463	178	198	
Poste Italiane S.p.A.	17 108	189	237	
Sampo Oyj	7 140	432	456	
Skandinaviska Enskilda Banken AB	39 327	670	587	
Société Générale S.A.	4 942	189	151	
St James's Place Plc	32 521	647	659	
Sumitomo Mitsui Financial Group Inc.	2 800	164	151	
Svenska Handelsbanken AB	23 892	326	280	
Swedbank AB	15 738	340	349	
Tokio Marine Holdings Inc.	12 300	303	319	
UBS Group AG	9 618	207	275	
UniCredit S.p.A.	10 922	143	280	
Westpac Banking Corp.	13 929	298	273	
Zurich Insurance Group AG	871	540	565	
		17 018	18 104	17,0
Santé				
Asahi Intecc Co. Ltd.	11 500	272	272	
Astellas Pharma Inc.	42 800	833	820	
AstraZeneca Plc	8 373	1 463	1 574	
Carl Zeiss Meditec AG	324	63	61	
Cochlear Ltd.	3 610	666	774	
Daiichi Sankyo Co. Ltd.	8 200	330	402	
GSK Plc.	56 405	1 366	1 349	
Hoya Corp.	6 700	900	992	
M3 Inc.	4 800	182	161	
Novartis AG	13 993	1 496	1 736	
Novo Nordisk A/S	10 194	627	2 185	
Olympus Corp.	9 800	226	231	
Ono Pharmaceutical Co. Ltd.	18 800	583	528	
Orion Oyj	13 435	882	814	
Roche Holding AG	6 047	2 126	2 338	
Sonic Healthcare Ltd.	4 052	115	128	
Sonova Holding AG	656	258	261	
		12 388	14 626	13,7
Industrie				
ACS Actividades de Construccion y Servicios SA	7 900	312	341	
Airbus SE	4 930	754	894	
AP Moller – Maersk A/S	136	448	334	
Atlas Copco AB	11 722	239	201	
BAE Systems Plc.	45 128	399	742	
CK Hutchison Holdings Ltd.	30 500	262	256	
Dassault Aviation S.A.	6 422	1 311	1 724	
Deutsche Post AG	9 656	699	612	
DSV A/S	426	106	112	
Experian Plc.	5 675	276	253	
Fuji Electric Co. Ltd.	7 300	418	386	

	Nombre de titres	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
Industrie (suite)				
Geberit AG	101	92	76	
Getlink SE	4 121	91	92	
HeidelbergCement AG	1 245	127	123	
Hitachi Ltd.	7 000	484	516	
ITOCHU Corp.	8 300	289	363	
Jardine Cycle & Carriage Ltd.	5 400	156	172	
Keppel Corp. Ltd.	26 900	120	154	
Kuehne + Nagel International AG	1 769	441	713	
Marubeni Corp.	29 200	375	533	
Mitsubishi Corp.	17 100	727	826	
Mitsubishi Heavy Industries Ltd.	8 300	403	412	
Mitsui & Co. Ltd.	14 500	448	607	
Mitsui OSK Lines Ltd.	16 100	519	542	
NIPPON EXPRESS HOLDINGS INC.	1 100	81	89	
Nippon Yusen KK	17 500	459	550	
Rational AG	72	74	65	
Recruit Holdings Co. Ltd.	14 000	709	520	
RELX Plc.	1 749	66	77	
Safran S.A.	6 763	1 033	1 358	
Sembcorp Marine Ltd.	519 697	59	63	
SGS S.A.	39	125	116	
Siemens AG	3 615	657	793	
Singapore Airlines Ltd.	14 400	77	84	
SITC International Holdings Co. Ltd.	170 000	656	494	
Smiths Group Plc.	7 997	198	230	
Sumitomo Corp.	16 400	302	390	
Taisei Corp.	8 500	351	354	
Thales S.A.	2 361	317	473	
Transurban Group	57 670	747	743	
VAT Group AG	260	92	126	
Volvo AB	20 325	516	567	
Xinyi Glass Holdings Ltd.	72 000	213	175	
		16 228	18 251	17,0
Technologies de l'information				
ASML Holding N.V.	3 317	2 833	3 049	
Canon Inc.	2 100	63	63	
Dassault Systèmes SE	1 046	67	58	
Hirose Electric Co. Ltd.	900	152	158	
Keyence Corp.	200	108	131	
Nemetschek SE	2 562	251	238	
Nokia Oyj	14 350	91	95	
Oracle Corp Japan	2 100	218	204	
SAP SE	7 793	1 240	1 328	
Telefonaktiebolaget LM Ericsson	38 131	571	302	
Temenos AG	1 877	190	176	
TIS Inc.	3 500	138	124	
Tokyo Electron Ltd.	1 800	232	294	
Trend Micro Inc.	14 600	948	961	
		7 102	7 181	6,7
Matériaux				
Anglo American Plc	4 653	260	209	
BASF SE	715	54	51	
BHP Group Ltd.	54 464	1 934	2 332	
CRH Plc.	7 183	453	491	
Fortescue Metals Group Ltd.	11 105	166	226	
ICL Group Ltd.	42 823	511	388	
Johnson Matthey Plc.	3 859	124	128	



Le 31 mars 2023

	Nombre de titres	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
Matériaux (suite)				
Nitto Denko Corp.	1 200	101	104	
Northern Star Resources Ltd.	7 301	81	81	
OCI N.V.	42 816	1 899	1 968	
Rio Tinto Plc.	15 567	1 346	1 427	
Shin-Etsu Chemical Co. Ltd.	18 500	652	804	
South32 Ltd.	14 066	52	56	
Umicore S.A.	3 383	158	155	
Yara International ASA	10 498	638	616	
		<u>8 429</u>	<u>9 036</u>	8,5
Immobilier				
CapitaLand Ascendas REIT	43 900	123	128	
City Developments Ltd.	7 300	58	55	
CK Asset Holdings Ltd.	56 000	487	460	
Klépierre S.A.	6 838	199	210	
Scentre Group	23 551	59	59	
Sun Hung Kai Properties Ltd.	18 500	325	351	
Vicinity Ltd.	117 524	180	207	
Vonovia SE	5 237	176	134	
		<u>1 607</u>	<u>1 604</u>	1,5
Services aux collectivités				
CK Infrastructure Holdings Ltd.	20 500	139	151	
E.ON SE	37 526	519	635	
EDP – Energias de Portugal SA	24 662	151	182	
Elia Group S.A.	1 540	310	275	
Engie S.A.	10 596	183	227	
Naturgy Energy Group S.A.	11 961	370	488	
Red Electrica Corp S.A.	37 497	890	893	
RWE AG	7 155	397	417	
Snam S.p.A	113 941	764	819	
Verbund AG	2 093	235	246	
		<u>3 958</u>	<u>4 333</u>	4,1
TOTAL DES ACTIONS INTERNATIONALES		<u>95 909</u>	<u>105 437</u>	98,8
FONDS SOUS-JACENTS				
iShares MSCI EAFE ETF	6 539	622	633	
TOTAL DES FONDS SOUS-JACENTS		<u>622</u>	<u>633</u>	0,6
Moins : coûts de transactions		<u>(157)</u>	<u>–</u>	–
TOTAL DES PLACEMENTS		<u>96 374</u>	<u>106 070</u>	99,4
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF NET				
ATTRIBUABLE AUX PORTEURS				
DE PARTS RACHETABLES				
			<u>738</u>	0,6
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS				
DE PARTS RACHETABLES			<u>106 808</u>	100,0



États de la situation financière (non audité)

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

(se reporter à la note 2 des notes annexes)	31 mars 2023	30 septembre 2022
ACTIF		
Placements, à la juste valeur	106 070 \$	107 543 \$
Trésorerie	200	238
Dividendes à recevoir, intérêts courus et autres éléments d'actif	588	393
TOTAL DE L'ACTIF	106 858	108 174
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer	50	52
TOTAL DU PASSIF, HORS ACTIF NET		
ATTRIBUABLE AUX PORTEURS		
DE PARTS RACHETABLES	50	52
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX		
PORTEURS DE PARTS RACHETABLES		
(« VALEUR LIQUIDATIVE »)	106 808 \$	108 122 \$
Placements, au coût	96 374 \$	123 580 \$
VALEUR LIQUIDATIVE		
PARTS EN CAD	101 066 \$	100 600 \$
PARTS EN USD	5 742 \$	7 522 \$
VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART		
PARTS EN CAD	22,97 \$	18,80 \$
PARTS EN USD*	16,97 \$	13,69 \$

* En dollars américains.

États du résultat global (non audité)

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Périodes closes les 31 mars (se reporter à la note 2 des notes annexes)	2023	2022
REVENUS (se reporter à la note 3 des notes annexes)		
Dividendes	1 933 \$	2 668 \$
Revenu tiré des fiducies de placement	6	11
Gain (perte) net réalisé sur les placements	(2 442)	393
Variation du gain (perte) latent sur les placements	25 733	(11 402)
TOTAL DU GAIN (PERTE) NET SUR LES		
PLACEMENTS ET LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	25 230	(8 330)
Autres revenus (pertes)	(5)	(1)
Revenu tiré de prêts de titres (se reporter à la note 8 des notes annexes)	22	42
Gain (perte) net sur les soldes en devises	24	(3)
TOTAL DES AUTRES REVENUS (PERTES)	41	38
TOTAL DES REVENUS (PERTES)	25 271	(8 292)
CHARGES (se reporter aux notes annexes –		
renseignements propres au FNB)		
Frais de gestion	266	348
Frais liés au Comité d'examen indépendant	1	1
TPS/TVH	26	34
Coûts de transactions	99	101
Retenue d'impôt à la source	251	361
TOTAL DES CHARGES	643	845
AUGMENTATION (DIMINUTION)		
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	24 628 \$	(9 137) \$
AUGMENTATION (DIMINUTION)		
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE		
PARTS EN CAD	23 130 \$	(8 550) \$
PARTS EN USD	1 498 \$	(587) \$
AUGMENTATION (DIMINUTION)		
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART		
PARTS EN CAD	4,80 \$	(1,52) \$
PARTS EN USD*	3,45 \$	(1,17) \$

* En dollars américains.



Tableaux des flux de trésorerie (non audité) (en milliers de dollars)

Périodes closes les 31 mars (se reporter à la note 2 des notes annexes)	2023	2022
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS		
AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Augmentation (diminution) de la valeur liquidative	24 628 \$	(9 137) \$
AJUSTEMENTS AUX FINS DU RAPPROCHEMENT DES ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Intérêts à distribuer	—	—
(Gain) perte net de change latent sur la trésorerie	—	—
Perte (gain) nette réalisée sur les placements	2 442	(393)
Variation de la perte (gain) latente sur les placements	(25 733)	11 402
Dividendes autres qu'en trésorerie	—	—
Distributions autres qu'en trésorerie provenant des fonds sous-jacents	—	—
(Augmentation) diminution des débiteurs	(195)	(467)
Augmentation (diminution) des créditeurs	(2)	(7)
Coût des placements acquis*	(67 226)	(61 280)
Produit de la vente et à l'échéance de placements*	68 742	61 911
ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	2 656	2 029
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission de parts rachetables*	21	99
Trésorerie versée au rachat de parts rachetables*	(275)	(135)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables	(2 440)	(2 456)
ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(2 694) \$	(2 492) \$
Gain (perte) net de change latent sur la trésorerie	—	—
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie pour la période	(38)	(463)
Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture	238	772
TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA CLÔTURE	200 \$	309 \$
Intérêts reçus (payés) [†]	— \$	— \$
Revenu tiré des (versé aux) fiducies de placement ^{†‡}	6 \$	11 \$
Dividendes reçus (payés) ^{†‡}	1 487 \$	1 840 \$

* Opérations en nature exclues.

† Classés dans les activités d'exploitation.

‡ Après déduction des retenues d'impôt à la source, le cas échéant.



États des variations de la valeur liquidative (non audité) (en milliers de dollars)

Périodes closes les 31 mars (se reporter à la note 2 des notes annexes)	Parts en CAD		Parts en USD		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
VALEUR LIQUIDATIVE À L'OUVERTURE	100 600 \$	136 802 \$	7 522 \$	8 475 \$	108 122 \$	145 277 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION)						
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	23 130	(8 550)	1 498	(587)	24 628	(9 137)
Frais de rachat anticipé	–	–	–	–	–	–
Produit de l'émission de parts rachetables	2 237	9 431	–	1 190	2 237	10 621
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	–	–	–	–	–	–
Rachat de parts rachetables	(22 612)	(9 443)	(3 127)	–	(25 739)	(9 443)
AUGMENTATION (DIMINUTION)						
NETTE LIÉE AUX OPÉRATIONS						
SUR LES PARTS RACHETABLES	(20 375)	(12)	(3 127)	1 190	(23 502)	1 178
Distributions tirées du revenu net	(2 289)	(1 986)	(151)	(140)	(2 440)	(2 126)
Distributions tirées des gains nets	–	–	–	–	–	–
Remboursements de capital	–	–	–	–	–	–
TOTAL DES DISTRIBUTIONS AUX						
PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	(2 289)	(1 986)	(151)	(140)	(2 440)	(2 126)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE						
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	466	(10 548)	(1 780)	463	(1 314)	(10 085)
VALEUR LIQUIDATIVE À LA CLÔTURE	101 066 \$	126 254 \$	5 742 \$	8 938 \$	106 808 \$	135 192 \$



Le 31 mars 2023

Informations générales (se reporter à la note 1 des notes annexes)

Le FNB a pour objectif de placement d'offrir aux porteurs de parts une exposition au rendement d'un portefeuille diversifié d'actions de grande qualité cotées sur les marchés de l'Europe, de l'Australasie et de l'Extrême-Orient (EAEO) qui devraient générer un revenu de dividendes régulier et qui offrent une possibilité de croissance du capital à long terme.

Les cours de clôture des parts en CAD et des parts en USD étaient respectivement de 22,95 \$ et de 16,72 \$ US au 31 mars 2023 (18,79 \$ et 13,84 \$ US au 30 septembre 2022).

Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital (se reporter à la note 5 des notes annexes)

Risque de concentration (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du FNB (compte tenu des produits dérivés, le cas échéant) en date du :

Répartition des placements	31 mars 2023	30 septembre 2022
Finance	17,0	18,4
Industrie	17,0	15,3
Santé	13,7	12,3
Consommation discrétionnaire	11,9	9,0
Biens de consommation de base	9,0	11,2
Matériaux	8,5	8,5
Technologies de l'information	6,7	6,0
Services de communication	5,8	6,7
Services aux collectivités	4,1	4,5
Énergie	3,6	3,6
Immobilier	1,5	3,8
Fonds sous-jacents	0,6	0,2
Trésorerie/Autres	0,6	0,5
Total	100,0	100,0

Risque de change (% de la valeur liquidative)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition nette du FNB au risque de change (compte tenu des opérations de couverture, le cas échéant) en date du :

Devise	31 mars 2023	30 septembre 2022
Euro	34,3	32,5
Yen japonais	21,5	22,7
Livre sterling	15,2	14,1
Franc suisse	7,6	9,0
Dollar australien	6,9	7,9
Couronne suédoise	4,1	4,1
Couronne danoise	2,5	2,6
Dollar de Hong Kong	2,5	2,4
Dollar de Singapour	2,0	1,7
Couronne norvégienne	1,3	1,7
Dollar américain	1,0	0,3

Se reporter aux notes annexes à la suite des présentes.

Devise	31 mars 2023	30 septembre 2022
Dollar néo-zélandais	0,3	0,5
Autres devises	0,4	0,3
Total	99,6	99,8

En date du 31 mars 2023, si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou diminué de 5 % par rapport aux devises susmentionnées, la valeur liquidative du FNB aurait pu diminuer ou augmenter d'environ 5,0 % (5,0 % au 30 septembre 2022), à condition que tous les autres facteurs aient été constants. En fait, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

Autre risque de prix (% de l'incidence sur la valeur liquidative)

Le tableau ci-dessous présente l'incidence d'une variation de 10 % du rendement de l'indice général (indiqué ci-dessous) sur la valeur liquidative du FNB, selon la corrélation historique sur 36 mois des données sur le rendement du FNB et de l'indice, tous les autres facteurs restant constants, en date du :

	31 mars 2023	30 septembre 2022
Indice MSCI EAFE Total Return Net Index (CAD)	+ ou - 9,6	+ ou - 9,7

Puisque la corrélation historique pourrait ne pas être représentative de la corrélation future, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

Hierarchie des justes valeurs (en milliers de dollars, sauf les pourcentages) (se reporter à la note 3 des notes annexes)

Le tableau ci-dessous présente le sommaire des données utilisées en date du 31 mars 2023 et du 30 septembre 2022.

31 mars 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	105 437	–	–	105 437
Fonds sous-jacents	633	–	–	633
Titres à revenu fixe et titres de créance	–	–	–	–
Placements à court terme	–	–	–	–
Instruments dérivés – actifs	–	–	–	–
Instruments dérivés – passifs	–	–	–	–
Total des instruments financiers	106 070	–	–	106 070
% du total du portefeuille	100,0	–	–	100,0



Le 31 mars 2023

30 septembre 2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	107 333	–	–	107 333
Fonds sous-jacents	210	–	–	210
Titres à revenu fixe et titres de créance	–	–	–	–
Placements à court terme	–	–	–	–
Instruments dérivés – actifs	–	–	–	–
Instruments dérivés – passifs	–	–	–	–
Total des instruments financiers	107 543	–	–	107 543
% du total du portefeuille	100,0	–	–	100,0

Pour les périodes closes le 31 mars 2023 et le 30 septembre 2022, il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3.

Frais de gestion (se reporter à la note 9 des notes annexes)

En contrepartie de ses services, RBC GMA reçoit du FNB des frais de gestion annuels correspondant à un pourcentage de la valeur liquidative. Les frais de gestion du FNB sont calculés selon les pourcentages annuels, avant TPS/TVH, de la valeur liquidative quotidienne de la catégorie du FNB suivants.

	Frais de gestion
Parts en CAD	0,49 %
Parts en USD	0,49 %

Entités structurées non consolidées (%) (se reporter à la note 3 des notes annexes)

Le tableau ci-dessous résume les participations du FNB dans les fonds non parrainés en pourcentage de la valeur liquidative (« VL ») et en pourcentage de la valeur liquidative des fonds non parrainés (« Participation »).

	31 mars 2023		30 septembre 2022	
	VL Participation		VL Participation	
iShares MSCI EAFE ETF	0,6	–	0,2	–

Impôts (en milliers de dollars) (se reporter à la note 7 des notes annexes)

Le montant des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital reportées du FNB s'établissait comme suit :

Pour l'année d'imposition close en décembre 2022	
Pertes en capital	29 456
Pertes autres qu'en capital	–

Se reporter aux notes annexes à la suite des présentes.

Parts rachetables (en milliers) (se reporter à la note 6 des notes annexes)

On obtient la valeur liquidative par part de chaque catégorie du FNB en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre total de parts en circulation de cette catégorie à la fin de chaque jour de bourse.

Périodes closes les 31 mars (se reporter à la note 2 des notes annexes)

	2023	2022
Parts en CAD		
Nombre de parts à l'ouverture	5 350	5 650
Nombre de parts émises	100	400
Nombre de parts réinvesties	–	–
Parts regroupées*	–	–
Nombre de parts rachetées	(1 050)	(400)
Nombre de parts à la clôture	4 400	5 650

Parts en USD		
Nombre de parts à l'ouverture	400	350
Nombre de parts émises	–	50
Nombre de parts réinvesties	–	–
Parts regroupées*	–	–
Nombre de parts rachetées	(150)	–
Nombre de parts à la clôture	250	400

* Les parts du FNB sont regroupées immédiatement après le réinvestissement d'une distribution de façon à ce que le nombre total de parts en circulation après le regroupement soit égal au nombre total de parts en circulation avant la distribution.

Coûts de transactions (en milliers de dollars, sauf les pourcentages)

Coûts de transactions, y compris les commissions des courtiers, sur les mouvements de portefeuille pour les périodes closes les :

	31 mars 2023		31 mars 2022	
	\$	%	\$	%
Total des coûts de transactions	99	100	101	100
Commissions des courtiers liés*	–	–	–	–
Ententes sur les commissions†	–	–	–	–

* Se reporter à la note 9 des notes annexes.

† Les ententes sur les commissions font partie des commissions versées à des courtiers. Le FNB utilise des ententes sur les commissions (auparavant appelées « rabais de courtage ») à l'égard des produits et des services liés à la recherche ou à l'exécution des commandes.

Revenu tiré de prêts de titres (en milliers de dollars, sauf les pourcentages) (se reporter à la note 8 des notes annexes)

Juste valeur des titres prêtés et de la garantie reçue, en date du :

	31 mars 2023	31 mars 2022
Juste valeur des titres prêtés	20 554	30 707
Juste valeur de la garantie reçue	20 965	31 322



Le 31 mars 2023

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêts de titres du FNB et du revenu tiré de prêts de titres présenté dans l'état du résultat global.

	31 mars 2023		31 mars 2022	
	\$	%	\$	%
Revenu brut	29	100	56	100
RBC SI (payé)	(7)	(25)	(14)	(25)
Impôt retenu à la source	–	–	–	–
Revenu du FNB	22	75	42	75

Placements détenus par d'autres fonds de placement liés (%) (se reporter à la note 9 des notes annexes)

Le tableau ci-dessous résume, sous forme de pourcentage, la valeur liquidative du FNB détenue par d'autres fonds de placement liés en date du :

	31 mars 2023	30 septembre 2022
FNB quantitatif leaders de dividendes		
EAEO RBC (CAD – Couvert)	36,3	35,1

Le 31 mars 2023

1. Les FNB

Les FNB RBC, soit les fonds négociés en bourse (les « FNB »), sont des fiducies de fonds commun de placement à capital variable régies par les lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie cadre. RBC GMA est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille des FNB, et son siège social est situé au 155, rue Wellington Ouest, 22^e étage, Toronto (Ontario). La publication des présents états financiers a été approuvée par le conseil d'administration de RBC GMA le 10 mai 2023.

Les parts des FNB sont cotées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou à la Bourse Neo (la « Bourse Neo »), selon le cas à l'exception des FNB qui ont été lancés au cours de la période et qui ne sont pas encore cotés en bourse, comme il est indiqué à la rubrique Renseignements généraux du FNB en question. La TSX et la Bourse Neo sont désignées chacune ci-après la « Bourse ». Les investisseurs peuvent acheter ou vendre leurs parts à la Bourse de la même manière que pour les autres titres cotés à la Bourse.

FNB	Symbole à la Bourse
FNB d'obligations canadiennes échelonnées 1-5 ans RBC	RLB
FNB d'obligations de sociétés échelonnées 1-5 ans RBC	RBO
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2023 RBC	RQK
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2024 RBC	RQL
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2025 RBC	RQN
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2026 RBC	RQO
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2027 RBC	RQP
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2028 RBC	RQQ
FNB indiciel d'obligations de sociétés Objectif 2029 RBC	RQR
FNB d'obligations canadiennes à escompte RBC	RCDB
FNB d'obligations canadiennes à court terme RBC PH&N	RPSB
FNB d'obligations de sociétés américaines à court terme RBC	RUSB RUSB.U
FNB d'actions privilégiées canadiennes RBC	RPF
FNB quantitatif leaders de dividendes canadiens RBC	RCD
FNB options d'achat couvertes en dividendes canadiens RBC	RCDC
FNB quantitatif leaders d'actions canadiennes RBC	RCE
FNB indiciel MSCI Canada de leadership féminin Vision RBC	RLDR
FNB indiciel de rendement des banques canadiennes RBC	RBNK
FNB quantitatif leaders de dividendes américains RBC	RUD RUD.U
FNB quantitatif leaders de dividendes américains RBC (CAD – Couvert)	RUDH
FNB options d'achat couvertes en dividendes américains RBC	RUDC

FNB	Symbole à la Bourse
FNB quantitatif leaders d'actions américaines RBC	RUE RUE.U
FNB quantitatif leaders d'actions américaines RBC (CAD – Couvert)	RUEH
FNB indiciel de rendement des banques américaines RBC	RUBY RUBY.U
FNB indiciel de rendement des banques américaines RBC (CAD – Couvert)	RUBH
FNB quantitatif leaders de dividendes européens RBC	RPD RPD.U
FNB quantitatif leaders de dividendes européens RBC (CAD – Couvert)	RPDH
FNB quantitatif leaders de dividendes EAEO RBC	RID RID.U
FNB quantitatif leaders de dividendes EAEO RBC (CAD – Couvert)	RIDH
FNB quantitatif leaders d'actions EAEO RBC	RIE RIE.U
FNB quantitatif leaders d'actions EAEO RBC (CAD – Couvert)	RIEH
FNB quantitatif leaders de dividendes de marchés émergents RBC	RXD RXD.U
FNB quantitatif leaders d'actions de marchés émergents RBC	RXE RXE.U

2. Période

L'information fournie dans les présents états financiers et les notes annexes sont en date du 31 mars 2023 et du 30 septembre 2022, le cas échéant, et pour les semestres clos les 31 mars 2023 et 2022, le cas échéant, sauf pour les FNB ou les catégories établis au cours de l'une de ces périodes, auquel cas l'information est fournie pour la période commençant à la date de lancement indiquée dans les notes annexes – renseignements propres au FNB.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et IAS 34 *Information financière intermédiaire* publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les principales méthodes comptables des FNB sont les suivantes :

Classement et évaluation des actifs et des passifs

financiers et des dérivés Chaque FNB classe son portefeuille de placements selon le modèle économique pour la gestion du portefeuille et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs et de passifs financiers est géré et la performance est évaluée d'après la méthode de

Le 31 mars 2023

la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance des FNB qui sont constitués uniquement de capital et d'intérêt ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ou à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des FNB. Tous les placements sont donc désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les actifs et passifs dérivés sont aussi évalués à la JVRN.

Les obligations des FNB au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables représentent des passifs financiers et sont évaluées au montant de rachat, ce qui équivaut approximativement à la juste valeur à la date de clôture. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Dans le cours normal de leurs activités, les FNB peuvent conclure diverses conventions-cadres de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ou des accords similaires avec certaines contreparties qui permettent de compenser les montants connexes dans certaines circonstances, comme une faillite ou la résiliation des contrats. Les renseignements concernant la compensation, le cas échéant, sont présentés dans les notes annexes – renseignements propres au FNB.

Le montant reçu en garantie correspond aux montants détenus par une contrepartie ou un dépositaire pour le compte des FNB, et n'est donc pas présenté dans l'état de la situation financière. Le montant donné en garantie est constitué des montants détenus par un dépositaire ou une contrepartie du FNB pour le compte de la contrepartie, sous forme de trésorerie ou de titres. La trésorerie donnée en garantie est comptabilisée dans l'état de la situation financière, tandis que les titres donnés en garantie sont présentés dans l'inventaire du portefeuille du FNB concerné.

Classement des parts rachetables Les parts rachetables du FNB, qui répondent à la définition d'instruments remboursables au gré du porteur d'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*, sont détenues par différents types de porteurs de parts qui ont différents droits de rachat. Se reporter à la note 6 pour plus de précisions. Les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts contre trésorerie pendant les jours de bourse, à un prix de rachat par part réduit, ou ils peuvent vendre leurs parts à leur pleine

valeur de marché à la bourse pertinente. Par conséquent, les parts rachetables en circulation sont classées dans les passifs financiers.

Entités structurées non consolidées Les FNB peuvent investir dans d'autres fonds et FNB gérés par le gestionnaire ou une société liée au gestionnaire (les « fonds parrainés ») et peuvent aussi investir dans d'autres fonds et d'autres FNB gérés par des entités non liées (les « fonds non parrainés ») (collectivement, les « fonds sous-jacents »). Les fonds sous-jacents sont considérés comme des entités structurées non consolidées, car leurs décisions ne sont pas influencées par les droits de vote ou tout autre droit similaire que détiennent les FNB. Les placements dans les fonds sous-jacents sont assujettis aux modalités énoncées dans les documents de placement du fonds sous-jacent en question et sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes quant à la valeur future de ces fonds. Les fonds sous-jacents ont recours à diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs respectifs, qui consistent généralement à réaliser une croissance du capital à long terme ou à générer un revenu régulier au moyen de placements dans des titres et dans d'autres fonds conformes à leurs stratégies.

Ils financent leurs activités en émettant des parts rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier le droit à une part proportionnelle de la valeur liquidative du fonds concerné.

Les FNB ne consolident pas leurs placements dans des fonds sous-jacents, mais les comptabilisent à la juste valeur. Conformément à IFRS 10 *États financiers consolidés*, le gestionnaire a déterminé que les FNB sont des entités d'investissement, puisqu'ils répondent aux critères suivants :

- i) obtenir des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs afin de leur fournir des services de gestion de placements;
- ii) s'engager à investir ces fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de croissance du capital, de revenus de placement ou les deux;
- iii) évaluer la performance de la quasi-totalité des placements sur la base de la juste valeur.

Par conséquent, la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est présentée dans l'inventaire du portefeuille et inscrite au poste « Placements, à la juste valeur » de l'état de la situation financière. La variation de la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est inscrite au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements » de l'état du résultat global.

Le 31 mars 2023

Certains FNB peuvent investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou à d'autres actifs. Ces titres comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres adossés à des créances, des titres garantis par des créances et d'autres titres qui, directement ou indirectement, représentent une participation dans, ou sont garantis par, des hypothèques immobilières. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir de regroupements de prêts hypothécaires résidentiels ou commerciaux, tandis que les titres adossés à des créances sont créés à partir de différents types d'actifs, tels que des prêts automobiles, des créances sur cartes de crédit, des prêts sur l'avoir net foncier ou des prêts étudiants. Les FNB comptabilisent ces placements à la juste valeur. La juste valeur de ces titres, présentée dans l'inventaire du portefeuille, représente le risque de perte maximal à la date des états financiers.

Détermination de la juste valeur La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant contre lequel l'instrument financier pourrait être échangé entre des parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée au moyen d'une hiérarchie à trois niveaux en fonction des données utilisées pour évaluer les instruments financiers des FNB. Les niveaux de la hiérarchie des données d'entrée sont les suivants :

Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix), y compris les cotations de courtiers, les cours obtenus de fournisseurs, les facteurs d'évaluation de la juste valeur provenant des fournisseurs et les cours des fonds sous-jacents qui ne sont pas négociés quotidiennement;

Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Toute modification apportée aux méthodes d'évaluation peut donner lieu à des transferts entre les niveaux.

Les placements et les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, déterminée de la manière suivante :

Actions – Les actions ordinaires et les actions privilégiées sont évaluées d'après le cours de clôture enregistré par la bourse sur laquelle ces titres sont principalement négociés. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.

Titres à revenu fixe et titres de créance – Les obligations, les titres adossés à des créances hypothécaires et les autres titres de créance sont évalués d'après le cours moyen, tel qu'il est communiqué par les principaux courtiers de ces titres, ou par des fournisseurs de services d'évaluation indépendants.

Placements à court terme – Les placements à court terme sont évalués au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

Bons de souscription – Les bons de souscription sont évalués au moyen d'un modèle d'évaluation des options reconnu, qui tient compte de facteurs comme les modalités du bon de souscription, la valeur temps de l'argent et les données relatives à la volatilité qui ont de l'importance pour cette évaluation.

Contrats à terme de gré à gré – Les contrats à terme de gré à gré sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière. Tout gain ou perte latent à la fin de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements » et les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats de change sont inscrits au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global.

Contrats à terme normalisés – Les contrats à terme normalisés conclus par les FNB sont des arrangements financiers visant l'achat ou la vente d'un instrument financier à un prix contractuel, à une date ultérieure déterminée. Cependant, les FNB n'ont pas l'intention d'acheter ni de vendre l'instrument financier en question à la date de règlement, mais plutôt de liquider chaque contrat à terme normalisé avant le règlement en concluant des contrats à terme normalisés équivalents de sens inverse. Les contrats à terme normalisés sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Tout gain ou perte à la fin de la séance de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans

l'état du résultat global. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme normalisés sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière.

Fonds sous-jacents – Les fonds sous-jacents qui ne sont pas des fonds négociés en bourse sont évalués selon leur valeur liquidative respective par part, valeur qui est fournie par les sociétés de fonds communs de placement à la date d'évaluation pertinente, et les fonds sous-jacents qui sont des fonds négociés en bourse sont évalués au cours de clôture du marché à la date d'évaluation pertinente.

Évaluation de la juste valeur des placements – Les FNB ont établi des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres et des autres instruments financiers dont le prix du marché ne peut être obtenu facilement ou déterminé de façon fiable.

La direction a aussi établi des méthodes selon lesquelles les FNB utilisent principalement une approche fondée sur le marché qui tient compte des actifs et des passifs connexes ou comparables, de la valeur liquidative par part (pour les fonds négociés en bourse), des transactions récentes, des multiples de marché, des valeurs comptables et d'autres renseignements pertinents. Ils peuvent également avoir recours à une méthode fondée sur les revenus qui permet d'évaluer la juste valeur en actualisant les flux de trésorerie qui devraient être générés par les placements. Des escomptes peuvent par ailleurs être appliqués en raison de la nature ou de la durée des restrictions sur la cession des placements, mais seulement si ces restrictions sont des caractéristiques intrinsèques de l'instrument. En raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation de tels placements, la juste valeur peut différer considérablement de la valeur qui aurait été obtenue si un marché actif avait existé.

Toutes les techniques d'évaluation sont passées en revue périodiquement par le comité d'évaluation du gestionnaire et sont approuvées par le gestionnaire. Les politiques et procédures d'évaluation des FNB sont également surveillées par le comité d'évaluation.

Trésorerie La trésorerie comprend la trésorerie et les dépôts bancaires, et est comptabilisée au coût amorti. La valeur comptable de la trésorerie se rapproche de sa juste valeur en raison de son échéance à court terme.

Comptes sur marge Les comptes sur marge représentent les dépôts de garantie détenus auprès de courtiers en lien avec des contrats sur instruments dérivés.

Monnaie fonctionnelle Les souscriptions, les rachats et le rendement des FNB sont exprimés principalement en dollars canadiens. Par conséquent, le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle des FNB.

Conversion des devises La valeur des placements et des autres éléments d'actif et de passif libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur chaque jour d'évaluation. Les gains et les pertes sur les soldes en devises sont compris au poste « Gain (perte) net sur les soldes en devises » dans l'état du résultat global. Les achats et les ventes de placements ainsi que les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives de ces opérations. Les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats de change au comptant et à terme sont inscrits au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global.

Opérations de placement Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les coûts de transactions, tels que les commissions de courtage, engagés par les FNB sont comptabilisés dans l'état du résultat global pour la période considérée. Les gains et les pertes latents sur les placements représentent la différence entre la juste valeur et le coût moyen pour la période. Le coût de l'actif du portefeuille ainsi que les gains et les pertes réalisés et latents sur les placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen, qui ne tient pas compte de l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exception des obligations à coupon zéro et des placements à court terme.

Comptabilisation des revenus Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende, et les intérêts à distribuer correspondent au taux du coupon comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement et/ou aux intérêts attribués aux obligations à coupon zéro. Le poste « Revenu tiré des fiducies de placement » comprend le revenu des FNB et des fiducies de revenu.

Évaluation des catégories Une valeur liquidative différente est calculée pour chaque catégorie de parts d'un FNB. La valeur liquidative d'une catégorie de parts donnée est établie en fonction de la valeur de sa part proportionnelle de l'actif et du passif communs à toutes les catégories du FNB, moins le passif du FNB qui est exclusivement imputable à cette catégorie. Les charges imputables directement à une catégorie sont imputées à celle-ci. Les autres charges sont

Le 31 mars 2023

réparties proportionnellement entre les catégories selon la valeur liquidative relative de chaque catégorie. Les charges sont comptabilisées chaque jour.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part L'augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part dans l'état du résultat global représente l'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, divisée par le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période.

Devises Une liste des abréviations utilisées dans l'inventaire du portefeuille figure ci-dessous.

AUD – Dollar australien	HKD – Dollar de Hong Kong
CAD – Dollar canadien	JPY – Yen japonais
CHF – Franc suisse	NOK – Couronne norvégienne
DKK – Couronne danoise	SEK – Couronne suédoise
EUR – Euro	SGD – Dollar de Singapour
GBP – Livre sterling	USD – Dollar américain

4. Jugements et estimations comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Elle n'a exercé aucun jugement comptable important ni établi d'estimation comptable critique pour préparer les présents états financiers.

5. Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital

RBC GMA est responsable de la gestion du capital de chaque FNB, qui correspond à la valeur liquidative et se compose principalement des instruments financiers du fonds.

En raison de leurs activités de placement, les FNB sont exposés à divers risques financiers. RBC GMA cherche à réduire au minimum les effets défavorables potentiels de ces risques sur le rendement de chaque FNB en ayant recours à des gestionnaires de portefeuille professionnels chevronnés, en suivant quotidiennement l'évolution des placements de chaque FNB et les événements du marché et en diversifiant le portefeuille de placements selon les contraintes dictées par l'objectif de placement. Pour gérer les risques, RBC GMA maintient une structure de gouvernance pour superviser les activités de placement de chaque FNB et surveille la conformité avec la stratégie de placement de chaque FNB, les directives internes ainsi que les règlements sur les valeurs mobilières.

Les marchés des capitaux ont été très volatils en raison de la pandémie de COVID-19. Les effets de la pandémie sur les entreprises, les pays et le marché en général ne peuvent pas nécessairement être prévus pour le moment et pourraient nuire à la performance des FNB. Ses conséquences pourraient disparaître à court terme ou s'étendre sur une plus longue période.

En février 2022, les forces russes ont envahi l'Ukraine, ce qui a abouti à un conflit armé ainsi qu'à l'imposition de sanctions économiques contre la Russie. Les risques de volatilité, de restrictions des échanges, dont l'éventualité d'une suspension prolongée des opérations sur le marché boursier russe, et de défaillance pesant sur les titres russes pourraient nuire à la performance d'un FNB. Le gestionnaire suit de près la situation.

Le risque lié aux instruments financiers, tel qu'il s'applique à un FNB particulier, est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au FNB. Ces risques comprennent ceux auxquels le FNB est directement exposé ainsi que l'exposition proportionnelle des fonds sous-jacents aux risques, le cas échéant.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que les placements d'un FNB ne puissent être aisément convertis en trésorerie au besoin. Un FNB est exposé au risque de liquidité en raison des rachats quotidiens au comptant de parts rachetables. Le règlement des ordres de rachat s'effectuant sous forme de titres, le FNB n'est pas exposé à un risque de liquidité significatif. Pour gérer le risque de liquidité, les gestionnaires investissent la plus grande partie de l'actif des FNB dans des placements négociés sur un marché actif et pouvant être liquidés facilement. Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, au moins 90 % de l'actif de chaque FNB doit être investi dans des placements liquides. En outre, les FNB cherchent à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour assurer leur liquidité et peuvent emprunter jusqu'à 5 % de leur valeur liquidative. Tous les passifs financiers non dérivés, à l'exception des parts rachetables, sont exigibles dans les 90 jours.

Tous les titres considérés comme non liquides sont désignés comme tels dans l'inventaire du portefeuille.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'un émetteur ou une contrepartie manque à ses obligations financières et entraîne une perte. La valeur comptable des placements et des autres actifs inscrits aux états de la situation financière d'un FNB représente l'exposition maximale au risque de crédit. Les FNB évaluent le risque de crédit et les pertes de crédit attendues en utilisant la probabilité de défaillance, l'exposition en cas de défaut et la perte en cas de défaut. Pour déterminer s'il existe une perte de crédit attendue, la direction tient compte de l'analyse historique et des informations prospectives. Les autres créances, montants à recevoir des courtiers, trésorerie, marge et dépôts à court terme sont détenus par des contreparties dont la notation est d'au moins BBB-. La direction estime que la probabilité de défaillance de ces instruments est presque nulle, car la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations contractuelles à court terme est élevée. Les FNB n'ont donc pas comptabilisé de correction de valeur correspondant au montant des pertes de crédit attendues sur douze mois, car cette dépréciation serait négligeable. La juste valeur des titres à revenu fixe tient compte de la solvabilité de l'émetteur. Pour certains FNB, l'exposition au risque de crédit est atténuée par la participation à un programme de prêt de titres (voir la note 8). RBC GMA surveille quotidiennement l'exposition de chaque FNB au risque de crédit ainsi que les notations des contreparties.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de l'exposition nette à des instruments financiers d'une même catégorie d'actifs, d'une même région ou d'un même secteur d'activité ou segment de marché. Les instruments financiers d'une même catégorie présentent des caractéristiques similaires et peuvent subir de façon similaire l'incidence de changements dans la situation économique ou d'autres conditions.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur des placements productifs d'intérêts d'un FNB en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance, comme les obligations, varie selon les taux d'intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt montent.

Pour les titres dont la date d'échéance définie est ultérieure à l'année d'échéance cible du FNB, la date d'échéance réelle du titre correspond à l'année cible du FNB.

Certains FNB investissent dans des titres de créance, dont certains ont un taux variable lié à un taux interbancaire. Il est possible qu'un changement de taux de référence soit effectué pour ces titres de créance avant que le FNB liquide ses placements. Ce changement, le cas échéant, aura un impact sur la variation de la juste valeur des placements en question et son incidence sur chacun des FNB ne devrait pas être importante.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque de fluctuation de la valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle d'un fonds en raison de la variation des taux de change. La valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle varie selon les fluctuations de celle-ci, par rapport à la valeur de la monnaie dans laquelle le placement est libellé. Lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle diminue par rapport aux monnaies étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle augmente, la valeur des placements étrangers diminue. Le risque de change, tel qu'il est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au FNB, correspond à l'exposition d'un FNB aux fluctuations du change monétaires et non monétaires.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la valeur des instruments financiers en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers se négociant sur un marché ou un segment de marché.

6. Parts rachetables

La participation dans le FNB est divisée en parts égales de chaque catégorie, appelées parts en circulation. Chaque FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts rachetables et cessibles de chaque catégorie, chacune des parts représentant une participation égale et indivise dans la valeur liquidative de la catégorie en question du FNB. Chaque part en circulation reçoit une quote-part des distributions effectuées par le FNB, sauf dans le cas des distributions liées aux frais de gestion, et, dans le cas de la dissolution du FNB, une quote-part de l'actif net de la catégorie du FNB.

Le 31 mars 2023

Un preneur ferme ou un courtier désigné peut, en tout temps pendant les jours de bourse, passer un ordre de souscription ou de rachat visant un multiple entier du nombre prescrit de parts d'un FNB. Si l'ordre de souscription ou de rachat est accepté, le FNB émettra ou rachètera les parts au preneur ferme ou au courtier désigné au plus tard le deuxième jour de bourse suivant la date d'acceptation de l'ordre. Pour chaque nombre prescrit de parts émises ou rachetées, le preneur ferme ou le courtier désigné doit remettre ou recevoir un paiement comprenant :

- a) un panier de titres pertinents;
- b) une somme en trésorerie suffisante pour que la valeur du panier de titres pertinents et la somme en trésorerie versée correspondent à la valeur liquidative du nombre prescrit de parts, plus l'ajustement relatif aux distributions, le cas échéant, de la catégorie du FNB.

Conformément à IAS 7, les activités d'exploitation et de financement comptabilisées aux tableaux des flux de trésorerie des FNB excluent les opérations hors trésorerie. Les principales différences entre les montants provenant des parts émises et rachetées présentés aux états des variations de la valeur liquidative et aux tableaux des flux de trésorerie concernent les opérations en nature et les échanges entre les séries d'un FNB. De même, les postes « Coût des placements acquis » et « Produit de la vente et à l'échéance de placements » des tableaux des flux de trésorerie excluent les opérations en nature.

Un jour de bourse désigne tout jour ouvrable de la TSX ou de la Bourse Neo.

Les porteurs de parts peuvent, en tout temps pendant les jours de bourse, demander le rachat au comptant de leurs parts à un prix de rachat correspondant à 95 % de la valeur liquidative par part de la catégorie en question du FNB à la date d'évaluation suivant la date de réception de la demande de rachat. Les porteurs de parts pourront généralement vendre leurs parts (plutôt que d'en demander le rachat) à la TSX ou à la Bourse Neo, selon le cas, à leur pleine valeur de marché par l'entremise d'un courtier inscrit, en assumant uniquement les commissions de courtage habituelles. Pour qu'elle prenne effet un jour de bourse donné, une demande de rachat au comptant doit être reçue ce même jour avant l'heure prescrite par RBC GMA, selon le cas. Si une demande de rachat au comptant n'est pas reçue avant l'heure prescrite ou si elle est reçue un jour autre qu'un jour de bourse, elle sera réputée avoir été reçue le jour de bourse suivant.

On obtient la valeur liquidative par part de chaque catégorie du FNB en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre total de parts en circulation de cette catégorie à la fin de chaque jour de bourse. Le capital du FNB est géré conformément à l'objectif de placement énoncé dans le prospectus.

7. Impôt

Les FNB répondent à la définition de fiducie de fonds commun de placement ou de fiducie d'investissement à participation unitaire au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »). Généralement, ils sont assujettis à l'impôt sur le revenu. Cependant, aucun impôt n'est exigible sur le revenu net ou le montant net des gains en capital réalisés qui sont distribués aux porteurs de parts. Comme les FNB ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été indiquée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière. Dans le cas des fiducies de fonds commun de placement, l'impôt exigible sur le montant net des gains en capital réalisés est remboursable, selon une formule établie, au rachat de parts des FNB. Les FNB ont l'intention de verser chaque année la totalité du revenu net et du montant net des gains en capital réalisés aux porteurs de parts pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée.

Si un FNB ne constitue pas une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la LIR tout au long d'une année d'imposition, i) il pourrait devoir payer un impôt minimum de remplacement en vertu de la LIR pour l'année en question, ii) il ne serait pas admissible aux remboursements au titre des gains en capital en vertu de la LIR au cours de l'année en question, iii) il pourrait être visé par les règles d'évaluation à la valeur du marché décrites ci-après et iv) il pourrait être visé par un impôt spécial en vertu de la partie XII.2 de la LIR, tel qu'il est décrit ci-après, pour l'année.

Si un FNB n'est pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement et que plus de la moitié (calculée selon la juste valeur marchande) de ses parts sont détenues par un ou plusieurs porteurs de parts qui sont considérés comme des « institutions financières » aux fins de certaines règles spéciales d'évaluation à la valeur du marché contenues dans la LIR, le FNB sera alors lui-même traité comme une institution financière en vertu de ces règles spéciales. Aux termes de ces règles, le FNB devra constater au moins une fois par année à titre de revenu les gains et les pertes accumulés sur certains types de titres de créance et de titres de capitaux

Le 31 mars 2023

propres qu'il détient et sera également assujéti à des règles spéciales relatives à l'inclusion du revenu à l'égard de ces titres. Le revenu découlant d'un tel traitement sera inclus dans les sommes qui seront distribuées aux porteurs de parts. Si plus de la moitié des parts du FNB cessent d'être détenues par des institutions financières, l'année d'imposition du FNB sera réputée prendre fin tout juste avant ce moment-là et les gains ou les pertes accumulés avant ce moment-là seront réputés avoir été réalisés ou subis par le FNB et seront distribués aux porteurs de parts. Une nouvelle année d'imposition commencera alors pour le FNB et, pour cette année d'imposition et les années d'imposition subséquentes, tant que des institutions financières ne détiendront pas plus de la moitié des parts du FNB, le FNB ne sera pas visé par ces règles spéciales d'évaluation à la valeur du marché.

Si à tout moment au cours d'une année, un FNB, qui n'est pas une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la LIR au cours de l'année complète, compte un porteur de parts qui est un « bénéficiaire étranger ou assimilé », le « revenu distribué », au sens de la LIR, du FNB sera assujéti à un impôt spécial au taux de 40 % en vertu de la partie XII.2 de la LIR. Un « bénéficiaire étranger ou assimilé » comprend un non-résident et le « revenu distribué » comprend les gains en capital imposables provenant de la disposition de « biens canadiens imposables » et le revenu provenant d'activités exercées au Canada (qui pourrait comprendre les gains sur certains dérivés). Si un FNB est assujéti à l'impôt en vertu de la partie XII.2 de la LIR, le FNB pourrait faire une distribution en conséquence de laquelle les porteurs de parts qui ne sont pas des bénéficiaires étrangers ou assimilés recevront un crédit d'impôt à l'égard de leur quote-part de l'impôt que le FNB a payé en vertu de la partie XII.2.

Le revenu de placement net et les gains en capital nets pouvant être distribués aux porteurs de parts sont déterminés chaque mois ou chaque trimestre selon les dispositions de la déclaration de fiducie. Toutes les distributions, sauf les distributions sur les frais de gestion, sont portées au crédit du compte du porteur de parts au prorata du nombre de parts que celui-ci détient à la date de clôture des registres pour chaque distribution. Les distributions réinvesties seront automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles de la catégorie concernée du FNB RBC à un prix correspondant à la valeur liquidative par part de la catégorie concernée du FNB RBC. Les parts de cette catégorie seront immédiatement consolidées de sorte que, après la distribution, le nombre de parts en circulation de la catégorie concernée sera égal au nombre de parts en circulation de la

catégorie concernée avant la distribution. Les distributions sur les frais de gestion sont portées au crédit du compte des porteurs de parts qui y ont droit.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment pour réduire tout gain en capital futur. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement sur vingt ans et portées en diminution des revenus imposables futurs.

8. Revenu tiré de prêts de titres

Certains FNB prêtent de temps à autre des titres qu'ils détiennent afin de réaliser un revenu supplémentaire. Le revenu tiré du prêt de titres est comptabilisé dans l'état du résultat global. Chaque FNB conclut une entente de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs (RBC SI). La valeur de marché globale de l'ensemble des titres prêtés par un FNB ne peut dépasser 50 % de son actif. Le FNB reçoit une garantie assortie d'une notation approuvée d'au moins A et couvrant au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. En cas de perte liée au crédit ou au marché relativement à la garantie, le FNB reçoit une indemnité versée par RBC SI. Par conséquent, le risque de crédit lié aux prêts de titres est considéré comme minime.

9. Frais d'administration et autres opérations entre parties liées

Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de portefeuille

RBC GMA est une filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (la « Banque Royale »). RBC GMA est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille des FNB. RBC GMA gère les activités quotidiennes des FNB, détient le titre de propriété à l'égard des biens du FNB pour le compte des porteurs de parts, leur fournit des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille et nomme leurs preneurs fermes ou leurs courtiers désignés. Les FNB versent à RBC GMA des frais de gestion en contrepartie de ses services. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative des catégories des FNB. Les frais, plus les taxes applicables, sont comptabilisés chaque jour et payés mensuellement à terme échu.

En contrepartie, RBC GMA paie certaines charges d'exploitation des FNB. Ces charges comprennent les frais de dépôt réglementaire de documents et d'autres frais liés à l'exploitation quotidienne dont, entre autres, les frais de tenue des registres, les coûts liés à la comptabilité et à l'évaluation des fonds, les droits de garde, les honoraires

d'audit et les frais juridiques ainsi que les frais de préparation et de distribution des rapports annuels et intermédiaires, des prospectus et de l'information aux porteurs. Les FNB paient également certaines charges d'exploitation directement, y compris les frais et charges liés au Comité d'examen indépendant (CEI) des FNB qui ne sont pas liés aux frais annuels, aux frais relatifs aux assemblées et au remboursement des dépenses des membres du CEI, de même que les coûts liés à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire et tous les frais d'emprunt (collectivement, les « autres frais liés au fonds »), ainsi que les taxes (notamment la TPS/TVH). RBC GMA, et non les FNB, assume les frais annuels, les frais relatifs aux assemblées et le remboursement des dépenses des membres du CEI.

Certains FNB peuvent investir dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées (les « fonds sous-jacents »). Dans la mesure où un FNB investit dans des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées, les frais et les charges payables par ces fonds sous-jacents s'ajoutent à ceux payables par le FNB. Toutefois, un FNB n'investira pas dans un ou plusieurs fonds sous-jacents si les frais de gestion ou les primes de rendement à payer s'ajoutent aux frais payables par le fonds sous-jacent pour obtenir le même service. La participation d'un FNB dans les fonds sous-jacents est présentée dans les notes annexes – renseignements propres au FNB. Les frais et les charges payables par ces fonds sous-jacents s'ajoutent à ceux payables par le FNB.

RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des gains dans le cadre de différents services fournis aux FNB ou de différentes opérations effectuées avec ceux-ci, comme des opérations bancaires, de courtage, de prêt de titres, de change ou sur dérivés. RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent prélever un pourcentage sur le taux de change lorsque les porteurs de parts achètent et vendent des parts de FNB libellées dans différentes monnaies. Les FNB ont également des comptes bancaires et des autorisations de découvert auprès de la Banque Royale pour lesquels cette dernière peut percevoir des frais. Les sociétés liées à RBC GMA qui fournissent des services aux FNB dans le cours normal de leurs activités, lesquelles sont toutes des filiales en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada, sont présentées ci-après.

Sous-conseillers

RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. est le sous-conseiller de :

FNB d'obligations de sociétés américaines à court terme RBC

Les honoraires versés au sous-conseiller sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative des catégories des FNB. Le gestionnaire paie au sous-conseiller ces honoraires à même les frais de gestion qui lui ont été versés par les FNB.

Dépositaire et agent d'évaluation

RBC SI est le dépositaire et l'agent d'évaluation. Elle détient les actifs des FNB et leur fournit des services d'administration. Le gestionnaire paie à RBC SI des honoraires pour ces services à même les frais de gestion qui lui ont été versés par les FNB.

Courtier désigné et courtier autorisé

RBC Dominion valeurs mobilières Inc. agit à titre de courtier désigné et/ou de courtier autorisé pour les FNB. À ce titre, RBC Dominion valeurs mobilières Inc. peut souscrire ou racheter des parts des FNB.

Courtiers

Les FNB ont conclu ou peuvent conclure des ententes de courtage standard aux taux du marché avec des parties liées, telles que RBC Dominion valeurs mobilières Inc., RBC Marchés des Capitaux, RBC Europe Limited, NBC Securities Inc. et la Banque Royale du Canada.

Agent de prêt de titres

Dans la mesure où un FNB peut conclure des opérations de prêt de titres, RBC SI peut agir à titre d'agent de prêts de titres du FNB. Tout revenu provenant des prêts de titres est divisé entre le FNB et l'agent de prêt de titres.

Autres opérations entre parties liées

Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, les FNB se sont appuyés sur les instructions permanentes du CEI relativement aux opérations suivantes :

Opérations entre parties liées

- a) les opérations visant des titres de la Banque Royale;
- b) les placements dans les titres d'émetteurs pour lesquels un courtier lié a agi en tant que preneur ferme pendant le placement des titres en question et la période de 60 jours ayant suivi la clôture du placement des titres auprès du public;

Le 31 mars 2023

c) les achats de titres de créance auprès d'un courtier lié ou les ventes de titres de créance à un courtier lié, lorsque le courtier lié a agi à titre de contrepartiste.

Les instructions permanentes applicables exigent que les opérations entre parties liées soient réalisées conformément aux politiques de RBC GMA et que RBC GMA informe le CEI de toute violation importante des instructions permanentes applicables. Conformément aux politiques de RBC GMA, les décisions de placement relatives aux opérations entre parties liées doivent répondre aux critères suivants : i) être prises sans l'influence de la Banque Royale ou de ses sociétés liées et sans tenir compte de facteurs importants pour la Banque Royale ou ses sociétés liées; ii) refléter l'appréciation commerciale faite par le gestionnaire de portefeuille sans considération autre que l'intérêt véritable des FNB; iii) être conformes aux politiques et aux procédures de RBC GMA; iv) donner un résultat juste et raisonnable pour les FNB.